



La Lettre

DES MAIRES RURAUX DE LA HAUTE SAÔNE

EDITO

LA COMMUNE, NOTRE BIEN COMMUN.

A l'issue d'une réunion du bureau national, une délégation de l'Association des Maires Ruraux de France a été reçue à l'Élysée par François Hollande, Président de la République en présence de Jean-Michel Baylet, nouveau Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Ruralité.



Si la tenue d'un Comité Interministériel aux Ruralités en septembre 2015 à Vesoul était le signe d'une considération nouvelle pour nos territoires, cette rencontre au plus haut sommet de l'état traduit, nous l'espérons, une prise de conscience non seulement des alertes répétées, exprimées par les Maires Ruraux de France depuis des années mais aussi du vote des électeurs à l'occasion des élections régionales.

La délégation a rappelé au Président de la République le sentiment d'abandon des territoires : l'éloignement et même la disparition des services publics et des services de santé, la situation sociale, économique... Par des exemples concrets de la vie quotidienne des habitants, les maires ruraux ont dénoncé la priorité trop importante faite à la dimension urbaine, aux métropoles, alors que la population rurale augmente. L'urgence serait d'inverser une lecture centrée sur l'urbain et d'accélérer des dispositifs pertinents et structurant de l'aménagement équilibré du territoire : maisons de services, éducation, téléphonie, internet, médecins... En notre nom, ils ont redit l'importance de la commune comme socle de la démocratie et le rôle essentiel des élus locaux tout en assurant le Président de la volonté et de la disponibilité des maires et de tous les acteurs ruraux pour jouer un rôle positif dans le développement du pays. La commune n'est pas qu'une entité administrative, elle est aussi « le conservatoire vivant d'un art de vivre que le monde entier nous envie » écrit Pierre Bonte, qui connaît bien les villages de France et poursuit « Pourquoi ne pas faire confiance et préserver ce trésor humain : le sentiment d'appartenance et d'attachement à une commune –aussi petite soit-elle – génère une somme incalculable d'énergies et de bonnes volontés ».

La délégation a salué la disponibilité du Président et noté sa sensibilité aux arguments développés reconnaissant la nécessité de revoir certaines dispositions de la loi NOTRe comme les décisions d'imposer par la force la suppression des syndicats souvent sobres financièrement et bien plus adaptés que des périmètres artificiellement élargis. D'autres dispositions comme l'indemnité des présidents de syndicat ou encore la réforme de la DGF (enfin !) devraient être annoncées à l'occasion d'un troisième comité interministériel aux ruralités envisagé avant l'été par le Gouvernement.

Nous attendons que les engagements déjà pris antérieurement pour une ruralité moderne se réalisent et souhaitons que de nouvelles dispositions soient prises qui répondent aux besoins croissants des populations rurales de plus en plus nombreuses.

Jean Paul Carteret, président de l'AMR 70



PASSanté Mentale du Bassin Haut-Saônois

Repérage et coordination pour un accès aux soins de psychiatrie des personnes en situation de précarité

Le 1^{er} juin 2015, l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté a mis en place une Permanence d'Accès aux Soins de Santé Mentale sur le bassin haut-saônois (hors canton d'Héricourt).

Ce dispositif est issu de la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions. L'équipe est composée de professionnels de santé (médecins psychiatres référents, infirmiers (-ières) des Centres Médico-Psychologiques) et du travail social (Conseillère en Economie Sociale et Familiale)

La PASSanté Mentale a pour mission d'offrir un accompagnement soignant et social aux personnes en situation de précarité présentant ou semblant présenter un trouble psychique dont l'état de santé nécessite des soins et qui ne peuvent y recourir pour les raisons suivantes :

- conditions de vie défavorables : désocialisation, difficultés à s'orienter, absence de logement ou logement précaire
- absence de droits : migration, complexité administrative
- incapacité à suivre le parcours de prise en charge
- méconnaissance des dispositifs de soins, déni de la pathologie ou aprioris négatifs

Le repérage de ce public est réalisé par les acteurs des champs sanitaire, social et médico-social, ou par l'entourage. L'orientation sur la PASSanté Mentale se fait au moyen d'une fiche appelée « Fiche de repérage préoccupant ».

La personne orientée doit en être préalablement informée. La coordinatrice réceptionne la fiche et se charge de coordonner l'ensemble de l'action.

Le médecin psychiatre référent recueille l'ensemble des éléments, identifie les freins et évalue les bénéfices/risques. Il pourra prescrire, s'il le juge nécessaire, une visite à domicile par un(e) infirmier (-ière) du Centre Médico-Psychologique. Cette visite à domicile a pour objectif d'apporter un complément d'informations au médecin psychiatre référent et de nouer un premier contact entre la personne et la psychiatrie.

Elle s'effectue en présence du partenaire orienteur.

Ensuite l'ensemble des acteurs de la psychiatrie se concertent. L'orientation vers la PASSanté Mentale pourra alors déboucher sur un soutien et des conseils à l'accompagnement, sur une prise en charge en psychiatrie (en ambulatoire ou en hospitalisation) ou sur une réorientation vers un dispositif plus adapté.

Pour toute information vous pouvez contacter

Esther LETINOIS, coordinatrice de la PASSanté Mentale du Bassin Haut-Saônois
Centre de Psychiatrie Générale

52 rue Jean Jaurès 70000 VESOUL

Tel : 03 84 78 56 78 -

mail : esther.letinois@ahbfc.fr



ASSOCIATION TUTELAIRE DE HAUTE-SAONE

Service Mandataire Judiciaire à la Protection
des Majeurs

L'Association Tutélaire de Haute Saône gère un Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. Nous accompagnons environ 565 majeurs sur le département de la Haute Saône dans le cadre de mesures de sauvegardes de justice, curatelles et tutelles. D'autres acteurs interviennent dans le champ de la protection juridique comme l'UDAF 70, les préposés d'établissement et les mandataires privés.

Dans certaines situations et notamment celles des personnes isolées, nous souhaitons votre participation en tant qu'officier ministériel pour la signature d'un document nommé « inventaire ».

Qu'est ce qu'un inventaire : un document établi dans les 3 mois suivant la date du jugement de la mesure dans le cas d'une ouverture ou d'un renouvellement de mesure. Il n'est pas requis dans le cadre du Mandat Spécial ou de la Curatelle Simple sauf spécification de l'ordonnance. L'objet de l'inventaire est une « photographie » fidèle du patrimoine à la date de la mesure.

L'obligation de signature : l'inventaire doit être signé par deux témoins, des personnes proches mais qui ne sont pas au service du majeur protégé (stricto sensu : « non payés par »). Une seule signature est

requis s'il est réalisé par un officier ministériel (Maire, adjoint assermenté, Huissier, Notaire).

Nous avons besoin de faire appel aux Maires ou à un adjoint assermenté pour les personnes

qui sont isolées et qui n'ont pas les moyens financiers de payer un huissier ou un notaire et pour lesquelles l'inventaire est simple. Dans le cadre de notre activité, cela concerne une trentaine de situations par année sur l'ensemble du département. Nous précisons que nous faisons d'abord le maximum pour avoir la signature de proches.

Pour toute information vous pouvez contacter :

Audrey KABANTCHENKO

Responsable SMJPM de
l'Association Tutélaire 70

Tél. : 03 84 76 94 22

Fax : 03 84 76 75 62



Georges Bardot
Maire de Corbenay

Orgue en France



Un orgue sommeille au fond de votre église. Vous ne savez pas quoi faire pour le préserver, le remettre en état, le faire vivre...

L'association Orgue en France peut vous aider, afin de l'évaluer, de rechercher les professionnels capables d'effectuer nettoyage, réglage, remise en état et aussi afin de trouver les aides financières éventuelles.

Orgue en France est une association créée en 2011 qui regroupe des organistes, des amateurs d'orgue et des facteurs d'orgues. Elle œuvre à créer une dynamique nationale autour de cet instrument, de sa pratique, de son enseignement, de la diffusion de concerts et de sa sauvegarde lorsqu'il s'agit d'un patrimoine à l'abandon.

www.orgue-en-france.org

[www.facebook.com/
orgueenfrance](https://www.facebook.com/orgueenfrance)

70, rue des Grands Champs
75020 PARIS

Fin 2015, notre association des Maires Ruraux de Haute-Saône a obtenu l'agrément pour l'accueil d'une douzaine de jeunes en service civique dans notre département. Accueillis par l'AMRF 70, ils sont ensuite mis à la disposition des communes adhérentes qui le souhaitent dans le cadre d'une mission confiée par une commune ou un groupe de communes : culture, sport, solidarité, patrimoine, environnement ... A ce jour, déjà 7 ont commencé leur mission et témoignent de leur engagement, 4 commenceront prochainement... D'autres jeunes sont intéressés et sont prêts à s'engager dans une commune. Pour tout renseignement, s'adresser à Jérémy Fleurot au secrétariat de l'AMRF : 03 84 78 20 45.

Pour mémoire, le service civique avec notre convention AMRF 70, ce sont 8 mois au sein de la collectivité à raison de 24 h par semaine. Pour cela, chaque jeune perçoit une indemnité de 573,65€ (467,34€ de l'état et 106,31€ de la collectivité qui accueille). Pour accompagner le tuteur, l'AMRF reçoit une aide de 100€ par mois qu'elle reverse à la collectivité déduction faite de 50 € pour régler les frais de formation du jeune.

Au final, pour 8 mois, le coût pour la commune est de 100,48€
Jean-Paul Carteret

Témoignages:

Amandine Grosjean: j'ai connu le service civique grâce à une amie qui en a bénéficié l'an passé. Mais je ne m'étais pas plus renseignée que cela car à l'époque j'avais un emploi, et après la fin de mon congé parental je voulais reprendre une vie active, mais avec les circonstances actuelles je ne trouvais pas d'emploi.

Courant Janvier j'ai lu un article sur le service civique alors, je me suis plus renseignée et je suis tombée sur le site internet du service civique et j'ai envoyé plusieurs candidatures.

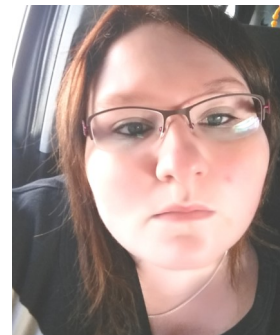
Ayant envie de découvrir un nouveau domaine professionnel, mais n'ayant pas la motivation pour reprendre des études, j'ai vu dans le service civique la solution: effectuer comme une sorte de stage, tout en étant rémunérée et l'occasion de découvrir un nouveau métier. Comme je voulais m'orienter vers l'administration, ce stage est tombé au bon moment. Et cela pourra me donner un plus sur mon curriculum vitae.

J'effectue un service civique au sein de la commune d'Amage 70280, et j'ai pour mission de faire découvrir le projet de patrimoine de la commune : la rénovation de l'ancien moulin du village, que la commune a racheté en juillet 2013, pour en faire un musée et un site culturel et touristique. Pour cela je dois aller à la rencontre des habitants et leur poser des questions sur leur ressenti vis à vis de ce projet, mais également recueillir des témoignages et des souvenirs sur le moulin. Cela me permet d'être au contact de la population, d'être à l'écoute et savoir remettre en forme leurs témoignages en un minimum de lignes. Ca m'apprend aussi à rester positive face à des refus. Et j'ai également appris à créer un site internet pour la Commune, je trouve cela enrichissant car je ne l'avais jamais fait et j'ai découvert comment le faire grâce à eux.

A la fin de cette collecte, je mettrai en forme écrite les témoignages qui serviront de base à un film documentaire sur l'ancien moulin.

Je conseille aux jeunes qui veulent se lancer, de ne pas hésiter car cela ne peut qu'apporter une nouvelle expérience professionnelle et leur faire découvrir de nouveaux métiers. Et pourquoi pas à la fin de la

mission ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir.



Amandine Grosjean

Jérémy Fleurot: ma mission est de gérer les inscriptions et le suivi des autres services civiques de l'AMR, ainsi que de mettre en place et de promouvoir les cabanes à livres et les événements *lecture commune* dans le département. Mon engagement dans ces missions me permet de découvrir le fonctionnement du monde administratif et de m'investir dans le développement culturel, ce qui me tient particulièrement à cœur, souhaitant justement travailler dans le milieu culturel.

Mon contrat est encore très récent mais je peux déjà dire que le service civique m'apporte des expériences que je ne pourrais pas avoir autrement, des rencontres avec les acteurs locaux et pourquoi pas un réseau pour développer mon projet professionnel, un pied dans la vie active et le sentiment d'une utilité sociale et solidaire.

Pour finir, je conseillerais aux jeunes – et aux communes – qui hésitent, de se lancer. La simplicité de la démarche, aussi bien pour s'inscrire que pour accueillir, fait que même si les missions confiées sont encore au stade expérimental, elles ne peuvent qu'apporter à chacun.



Jérémy Fleurot

Laura Cordier à Lavoncourt, pour le CIAS du Val Fleuri (Communes de Fleurey-les-Lavoncourt, Lavoncourt, Ray-sur-Saône, Recologne-les-Ray, Renau-court, Theuley, Tincey-et-Pontrebeau, Villers Vaudey et Valon)

A l'issue de mes études, j'ai obtenu un CAP services en milieu rural, un CAP petite enfance et un BEP service à la personne et au territoire et j'étais à la recherche d'un emploi. La Mission Locale d'Arc-les-Gray m'a indiqué la possibilité d'un engagement civique.

Je me suis orientée vers une mission de solidarité en pensant que ce que je pourrais faire compléterait mes études.

Accueillie par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Val Fleuri, mon engagement citoyen consiste à expliquer aux habitants des 9 communes tout ce qu'ils peuvent trouver à la Maison de Services Public... Aux personnes les plus âgées, isolées, j'explique aussi ce qu'est l'assistance à domicile (présence verte a un partenariat avec le CIAS), le portage de repas à domicile, le transport à la demande...

Cette mission passionnante durera 8 mois. Je découvre et apprends à connaître les différentes institutions (MSA, CPAM, CAF, CIDFF, Pôle emploi...). Je rencontre des gens très différents, de tous âges. Finalement ce service civique est une belle opportunité pour découvrir et acquérir de nouvelles compétences, c'est une belle expérience.



Laura cordier

Océane Haudouin: *Comment et pourquoi avez-vous choisi d'effectuer un service civique ?*

J'ai choisi d'effectuer un service civique car nouvellement arrivée dans la région je cherchais à la découvrir, et effectuer une mission de service civique dans un village m'a paru être une bonne façon de le faire.

Qu'est-ce que ça peut vous apporter ?

Cela me permet d'enrichir mes connaissances professionnelles et d'acquérir de nouvelles expériences, et de connaître un nouveau milieu professionnel.

Quelle est votre mission et qu'avez-vous appris ?

La mairie de Corbenay veut investir pour ses jeunes. Je recense donc les jeunes de la commune, pour pouvoir ensuite leur distribuer un questionnaire me permettant de connaître leurs attentes. La mairie pourra alors leur proposer quelque chose qui leur plait.

Quels conseils donneriez-vous à un jeune qui hésite à se lancer ?

Je lui conseillerais d'essayer. Il n'a rien à perdre, juste à gagner de l'expérience. De plus, le service civique n'empêche pas de chercher du travail.



Océane
Haudouin

Rémi Lartillot: *j'ai choisi d'effectuer un Service Civique car étant à la recherche d'un emploi j'ai entendu parler du Service civique et j'ai recherché une mission .*

Faire un Service Civique peut apporter un enrichissement personnel ainsi qu'un plus sur un CV.

J'ai pour mission la mise en œuvre d'un club destiné aux personnes de plus de 60ans . Cela m'a appris à préparer des dossiers pour le projet, d'avoir une expérience avec les élus ainsi qu'avec les seniors.

Pour les jeunes indécis à faire un Service civique il ne faut pas hésiter cela vous apportera un enrichissement personnel , ceci est une bonne expérience, cela permet de découvrir d'autres chose . Cela donne une motivation de se lever le matin et d'avoir un but dans la vie .



Rémi Lartillot

Romain Joyandet:

Comment et pourquoi avez-vous choisi d'effectuer un service civique ?

Le service civique était une opportunité pour la Commune et moi-même de travailler ensemble. Sans cela nous n'aurions sûrement pas pu le faire. Ce contrat permet aux communes d'avoir quelqu'un à disposition pour un coût réduit.

Qu'est-ce que ça peut vous apporter ?

Il peut me permettre de développer un réel sens de la communication, en effet je dois quotidiennement m'entretenir avec les habitants du villages, jeunes et moins jeunes. Ceci me permet de faire l'intermédiaire entre les habitants et les élus. De plus, mes missions peuvent me permettre de développer mon sens de l'organisation, de prise d'initiative et de décision : événement, réunion jeunes etc.

Quel est votre mission et qu'avez-vous appris ?

Ma mission est de développer le lien social ainsi que l'animation au sein du village. Je dois donc essayer de mettre en place des projets conviviaux, innovants et dynamiques.



Romain Joyandet

Nouveaux rythmes scolaires : Un enjeu de territoire

Depuis la loi relative aux nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire, tous les enfants peuvent bénéficier d'activités périscolaires, activités de découverte et de pratiques... à la charge des collectivités ! Dès le début, l'AMRF a salué l'intention de la loi au bénéfice des enfants tout en soulignant les difficultés de mise en œuvre dans nos territoires ruraux (recrutement et formation des animateurs, locaux...) et demandé à l'état que l'aide financière soit pérenne.

Localement, l'articulation entre le projet de l'École et le PEDT est importante. Les différents partenariats avec les associations et clubs locaux contribuent aussi au maillage du territoire avec comme levier l'école et les apprentissages fondamentaux.

Dans ces conditions, permettre à un maximum d'enfants la pratique d'activités est essentiel à la vie et l'avenir d'un territoire qui devient alors attractif pour les familles. C'est pourquoi, au moment de l'évaluation actuellement en cours (La sénatrice Françoise Cartron est missionnée pour évaluer la réforme en milieu rural), nous continuerons de demander la pérennité de l'aide financière ... d'abord pour les enfants !

Les Nouvelles Activités Périscolaires dans les Monts de GY

Après un an et demi de fonctionnement, les différents acteurs se sont réunis mercredi 9 mars pour un bilan.

Sur le territoire communautaire, 450 enfants fréquentent les NAP sur les 600 enfants scolarisés dans le public, encadrés par une trentaine d'animateurs de la FOL 70, délégataire de la Communauté de Communes.

La mise en place de ces activités a fait l'objet de nombreux débats entre les différents acteurs, pour aboutir à une organisation cohérente sur l'ensemble du territoire. Les NAP ont été instaurées sur des plages horaires de deux fois 1H30 par semaine, avec une réelle volonté de permettre l'organisation d'activités structurées et intéressantes. La communauté de communes a par ailleurs fait le choix de la gratuité pour les familles pour ces deux premières années.

Le PEDT a défini trois axes : le vivre ensemble, l'ouverture et l'autonomie.

Autour de ces axes, chaque centre périscolaire propose des activités sur des séquences de vacances à vacances sur des thématiques très variées : lire et faire lire, yoga, théâtre, c'est quoi le handicap, cao philo, cuisine, cirque, contes et légendes, sports collectifs, judo, hand ball, jeux de société, citoyenneté, kamishibai, danse de salon, écriture et composition de chansons ...

Selon les centres, les associations locales sont plus ou moins impliquées. Mais tous constatent une évolution positive des relations entre l'école et le périscolaire. Ce dialogue et ces échanges permettent aujourd'hui de proposer des activités complémentaires et des activités initiées sur le temps scolaire puis poursuivies sur le temps périscolaire voire conduites en partenariat entre les enseignants et les animateurs du périscolaire.

Aujourd'hui, globalement ces NAP donnent satisfaction :

Aux enseignants, qui trouvent ces activités bénéfiques pour les élèves, surtout les plus grands,

Aux animateurs du périscolaire, dont le métier s'est professionnalisé

et qui travaillent en partenariat avec l'école,

Aux parents en raison du choix et de la variété des activités proposées, même si certains regrettent le manque d'ouverture culturelle ou d'intervenants extérieurs,

Et bien sûr aux enfants pour qui les activités répondent à leurs attentes.

Reste à pérenniser le financement de ces activités de la part de l'Etat, pour permettre aux collectivités de poursuivre leur engagement sur des NAP de qualité !



Christelle Clément: Maire de Gy

Nouveaux rythmes scolaires : Un enjeu de territoire

Les Nouvelles Activités

Périscolaires à Faucogney-et-la-Mer

Les écoles maternelle et primaire de Faucogney accueillent également les enfants de trois autres communes : Amont-et-Effreney, Esmoulières et La Voivre, ainsi que quelques enfants bénéficiant d'une dérogation ... ce qui porte l'effectif à 70 enfants.

Ayant souhaité mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires dès 2013, le Conseil Municipal a anticipé l'obligation légale et a évité, par cette décision, les polémiques vécues dans de nombreuses autres communes en 2014...

Le modèle retenu :

- une division de l'effectif en 2 groupes de taille similaire : groupe 1 (maternelle et CP), groupe 2 (CE et CM)

- des séances de NAP de 1H30', un jour sur deux : lundi et jeudi pour les petits, mardi et vendredi pour les grands

- un coût pour les familles de 30 €/an pour le premier enfant d'une fratrie, 20€/an pour les suivants

Les avantages :

- des séances suffisamment longues pour de vraies activités

- des activités tout à tour adaptées pour les petits et pour les grands

- un personnel d'encadrement moins nombreux, mais employé sur un nombre d'heures double, avec une individualisation plus grande de l'encadrement, pour chaque enfant

- des besoins deux fois plus réduits en taille de locaux d'accueil

Après 2 ans et demi nous pouvons tirer quelques enseignements de ces nouveaux rythmes :



un regret d'abord : les modules sportifs financés par la DDJS la première année, sont devenus plus difficiles à décrocher, du fait de la généralisation des NAP et de l'accroissement des demandes... La commune a choisi de mettre la main à la poche, afin de maintenir le niveau de qualité du service.

- Les modules proposés, très variés, ont permis aux écoliers de découvrir et pratiquer des activités sportives, artistiques et culturelles, qu'ils n'auraient peut-être jamais vécues sans cela ! Depuis, certains ont même pris des licences sportives en club ou se sont inscrits dans des associations...

- l'engagement bénévole de parents, de professionnels, de dirigeants d'associations et de clubs sportifs locaux, associés au personnel d'encadrement des FRANCAS (délégué du service) et les excellentes relations avec les enseignants, ont également créé une dynamique et renforcé le lien social au sein du bourg.

- les remarques sur la fatigue des enfants sont devenues rares, d'autant que les activités périscolaires ont été adaptées à celles pratiquées durant le temps scolaire, pour éviter de cumuler deux activités sportives de suite !

- dès l'élaboration du PEDT, un comité de pilotage des NAP a été

créé. Il regroupe des représentants des parents, les personnels des FRANCAS et de la commune, les enseignants, les responsables associatifs et les élus municipaux. Il se réunit chaque fois que de besoin, pour proposer des activités nouvelles, organiser le calendrier, avec le souci permanent d'améliorer la qualité de nos temps d'accueil en NAP.

Toute chose étant toujours perfectible, et sous réserve que les financements de l'État soient garantis à long terme, je considère très objectivement que les aspects positifs de ces nouveaux rythmes scolaires, ont relégué aux oubliettes les inquiétudes exprimées à leur lancement...



Laurent Seguin

Maire de Faucogney-et-La-Mer

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMRF 70

SAMEDI 2 AVRIL 2016

SALLE SAÔNEXPO, PORT SUR SAÔNE



Christophe Guilluy

Géographe, consultant pour des collectivités territoriales, différents ministères et des grandes entreprises depuis 1995. Ses travaux de recherche portent notamment sur les classes populaires et la recomposition sociale du territoire. Il travaille sur les quartiers sensibles, les espaces périurbains, et les zones rurales. Il élabore depuis plusieurs années une « nouvelle géographie sociale » qui s'affranchit des représentations traditionnelles en révélant l'émergence d'une « France périphérique », celle des territoires situés à l'écart du développement métropolitain. Cette approche vise à mesurer les effets de la mondialisation sur les territoires et la situation des catégories modestes.

Il a développé le concept d'insécurité culturelle qui permet d'analyser le séparatisme lié à l'émergence d'une société multiculturelle.

Il est notamment l'auteur de « l'atlas des nouvelles fractures sociales » avec C.Noyé, autrement 2004 - « Fractures Françaises », champs Flammarion en 2010, « la France périphérique », champs flammarion, 2015.

Durant son intervention, Christophe Guilluy évoquera les décennies de recomposition économique puis sociale du territoire ... « une recomposition sans précédent puisque désormais la majorité des catégories modestes ne vit plus sur les territoires qui créent l'essentiel des emplois et des richesses.

Ces fractures françaises sont à l'origine du grand malaise social qui se double d'un malaise démocratique.

La métropolisation du territoire, qui présente des avantages indiscutables, produit aussi des effets sociaux dans cette France périphérique, celle des petites villes, des villes moyennes et des zones rurales. Pour répondre à ces enjeux de cohésion nationale, il convient de s'interroger sur les représentations souvent erronées des territoires.

- 1. Les représentations du territoire : une géopolitique**
- 2. La métropolisation : représentation unique,**
- 3. Les banlieues ne sont pas des ghettos mais des sas**
- 4. Métropoles : un modèle inégalitaire**
- 5. France périphérique : La France des fragilités économiques et sociales**
- 6. Une nouvelle question sociale**
- 7. Un enjeu fondamental : celui de la cohésion**

Nos coordonnées :

AMRF.70 - 73 avenue Aristide Briand - 70000 VESOUL

Accueil: lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h

téléphone : 03 84 78 20 45, courriel : maires-ruraux70@wanadoo.fr ou : jean-paul.carteret@wanadoo.fr

www.mairesruraux70.fr

Responsable de la publication: Patrick Goux